



Référent amiante
CGT éduc'action
Orléans – Tours :
amianteot@cgteduc.fr
07 67 02 40 92

*À monsieur le Président de Région Centre Val de Loire
copie à madame la vice Présidente de la région Centre Val de Loire
copie à monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours
copie à madame la Préfète de Région Centre Val de Loire
copie à l'ARS Centre Val de Loire
Copie à la CARSAT
copie au CESER
copie à l'Inspectrice santé et Sécurité au Travail de l'académie
Copie au Conseiller de prévention académique*

Orléans, le 10 mars 2025

Objet : Situation de l'amiante et suivi des matériaux contenant ces fibres cancérogène sans effet de seuil dans les lycées de la Région.

Monsieur le Président de Région, monsieur le Recteur, madame la Préfète,

Comme vous le savez notre organisation syndicale CGT éduc'action mène une campagne contre la présence d'Amiante dans les établissements scolaires du département.

Ainsi suite à notre sollicitation du mois de décembre 2024 dernier vous nous avez transmis les Dossiers Techniques Amiante (DTA) des lycées de la Région dont vous êtes les propriétaires. A noter que vous aviez répondu également à une demande similaire de la CGT éduc'action 28 en juin dernier.

Après une analyse minutieuse de ces DTA par nos soins il s'avère que ces DTA, pour la grande majorité d'entre eux (100 DTA obsolètes sur les 110 transmis soit 91% !) ne sont pas conformes à ce qu'impose la législation pour le contrôle et le suivi mais aussi la surveillance de matériaux hautement cancérogènes tels que l'amiante.

En effet ces DTA sont antérieurs à 2013 et n'ont pas fait l'objet des mises à jour que la loi impose. Ainsi nous vous rappelons que les DTA datant d'avant le 1er janvier 2013 devaient être impérativement refaits avant 2021, comme le précise l'article 2 du Décret 2011-629 .

La Région est donc dans l'illégalité et cela est inadmissible car vous exposez de fait les agents et usagers de ces établissements à un danger grave et imminent.

Le Rectorat a donc engagé sa responsabilité et s'est mis en illégalité en autorisant les usagers à évoluer dans des locaux non conformes et non sécurisés et qui ne répondent

pas à la législation sur l'amiante. Cela est inadmissible car vous exposez de fait les agents et usagers de ces établissements à un danger grave et imminent.

En effet dans certains établissements tel que Philibert de l'Orme à Lucé en Eure et Loir des enseignants ont été reconnus en maladie professionnelle liée à l'amiante du fait d'une exposition dans leur établissement et sont pour certains déjà malheureusement décédés.

Outre son caractère illégal, la situation est très urgente. C'est une question de santé publique et de protection des usagers des établissements dont vous avez la responsabilité.

Aussi nous vous demandons de procéder en urgence à la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante afin de protéger les usagers des locaux scolaires, personnels et élèves et se mettre au plus vite en conformité avec la législation. A défaut, les locaux devront être fermés pour garantir la protection et la santé des usagers.

Nous vous demandons de délivrer à tous les usagers concernés (personnels et élèves) les attestations d'exposition comme le prévoit la *Circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique* suite au défaut de surveillance de ces matériaux dangereux, et de reconnaître les préjudices d'anxiété des usagers qui seraient concernés.

Nous nous réservons également la possibilité de former tous recours y compris juridiques pour faire respecter le droit et garantir la protection et la santé des usagers (personnels et élèves) des lycées.

Nous vous demandons également de nous transmettre le calendrier des mises à jour des DTA des lycées concernés, à l'instar du calendrier que vous avez transmis à la CGT éducation 28 concernant les lycées d'Eure et Loir.

Merci de bien vouloir également nous rendre destinataire des mises à jour qui seront faites afin que nous puissions tenir informés les usagers qui nous sollicitent déjà sur la situation des lycées.

Nous mettons en copie de ce présent courrier les services du Rectorat, madame la Préfète de Région, madame l'Inspectrice santé et sécurité au travail, le Conseiller de prévention académique, le Conseiller de prévention départemental 28 et la CARSAT, l'ARS, le CESER.

Recevez Monsieur le Président de Région, monsieur le Recteur, madame la Préfète de Région l'expression de notre attachement à la protection et à la santé des personnels et usagers du service public d'éducation.

Pour la CGT éducation Orléans Tours
Monsieur LEMIERE Thibaut
Réfèrent Amiante de la CGT éducation Orléans-Tours



